



REDD+ Country Participant Completion Report Template for the Readiness Fund of the FCPF

About this template

The Grant Agreements for the Readiness Fund of the FCPF with the World Bank require the grant recipients to prepare and furnish to the World Bank a Completion Report in accordance with the provision of Section 2.06(b) (ii) of the Standard Conditions not later than six (6) months after the Closing Date of the grant. The REDD+ Country Participants who entered into a Grant Agreement with the World Bank should prepare the Completion Report using this template, and submit it to the World Bank Task Teams not later than six (6) months after the Closing Date of the grant.

Submission Date : March 31,2023

Project Name	PREPARATION DE MADAGASCAR A LA REDD+
Country	MADAGASCAR
Implementing Agency	BUREAU NATIONAL DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DE LA REDD+
Grant Objectives	PREPARATION DE MADAGASCAR A LA MISE EN ŒUVRE DE LA REDD+ AU NIVEAU NATIONAL
Original Amount (US\$)	3,800,000
Revised Amount (US\$)	8,800,000
Actual Disbursed (US\$)	8,390,499.7
Effectiveness Date	May 15, 2015
Original Closing Date	December 31, 2018
Actual Closing Date	September 30, 2022

Table des matières

1. Résultat global et durabilité	4
2. Résultat par composante et ligne d'activité	5
Composante 1 : Dispositif Institutionnel REDD+	5
Activité 1.1 : renforcement de la structure du BNCCREDD+ : équipements et capacités	5
Activité 1.2 : la création et l'opérationnalisation des structures de consultation permanente : plateformes nationale et régionales REDD+ : 1 PFN et 8 PFR dont 5PFR au niveau du PRE AA.....	6
Activité 1.3 : développement/mise en place de la Gouvernance REDD+	6
Activité 1.4 : appuis institutionnels.....	6
Composante 2: Développement de la stratégie nationale REDD+ intégrant les consultations EESS	9
Activité 2.1: conception et élaboration de la stratégie nationale REDD+	10
Analyse des moteurs de déforestation	10
Elaboration de la stratégie Nationale REDD+	10
Intégration du genre dans la stratégie REDD+ et élaboration du plan d'action genre REDD+	11
Appui à l'élaboration des documents de planification communale	11
Activité 2.2 : Consultations et informations des parties prenantes	12
L'appui et mobilisation de la société civile	13
Le Renforcement de l'engagement des professionnels des médias dans le processus REDD+ :	13
Information et Diffusion des messages clés REDD+ :	14
Information et Sensibilisation des communautés dans la zone du Programme REDD+ : Programme Atiala Atsinanana sur les bénéfiques carbone et non-carbone	15
Activité 2.3 : Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique.....	16
Activité 2.4. : Préparation du cadre de mise en œuvre de la REDD+, y compris le mécanisme de gestion des plaintes	16
Le Mécanisme de Partage des bénéfiques.....	16
Le processus de planification des activités	17
Mécanisme financier.....	17
Elaboration des cadres de sauvegardes environnementale et sociale, et du mécanisme de gestion des plaintes.....	18
Le Système de Suivi Evaluation des Programmes et Initiatives & SIIP-SIS.....	21
Mise en place du Registre National carbone	22
L'adoption et officialisation du cadre juridique.....	23
Composante 3 : Développement de scénarios de référence et du système de suivi de la REDD+	23
Activité 3.1 : Elaboration du Niveau d'Emissions de Référence	23
Activité 3.2 : Développement du système de suivi REs	24
Activité 3.3 : Suivi et Evaluation du projet de préparation à la REDD+	26
3. Leçons apprises	26
4. Project Cost by Readiness Grant Activity	28

Liste des acronymes

BNCCREDD+	: Bureau National des Changements Climatiques et de la REDD+
CAS	: Compte d'affectation spéciale
CF	: Cadre Fonctionnel
CGES	: Cadre de gestion Environnementale et Sociale
CPR	: Cadre de Politique de Réinstallation
DCSI	: Direction de la communication et du système d'informations
DRMCF	: Décret relatif à la régulation de l'accès au marché de carbone forestier
EES	: Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique
MEDD	: Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MGP	: Mécanisme de Gestion de Plaintes et Recours REDD+
MNV	: Mesure – Notification – Vérification
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PLUT	: Plan d'utilisation
PPB	: Plan de Partage de Bénéfices
PREAA	: Programme de réductions d'émissions « Atiala Atsinanana »
REDD+	: Réduction d'Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts
REs	: Réductions d'Emissions
SIIP	: Système d'Informations sur les Initiatives et Programmes REDD+
VOI	: Vondron'Oloha Ifotony – Communautés de Base

1. Résultat global et durabilité

Madagascar a bénéficié de la part de la Banque mondiale, à travers le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF), un fonds initial de 3,8 millions USD et un fonds additionnel de 5 millions USD pour se préparer à la mise en place et à la mise en œuvre du mécanisme REDD+ (Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation). Le Bureau National des Changements Climatiques et de la REDD+ (BNCCREDD+) au sein du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) a été mandaté pour mettre en œuvre les activités prévues pour l'utilisation de ces fonds dans le cadre de cette phase de préparation laquelle a duré 7 ans (2015-2022, extension incluse). Dans cette optique, Madagascar a mis en place avec l'appui et l'implication de toutes les parties prenantes concernées, un standard national de procédés appuyé par trois (03) cadres pour la mise en œuvre de la REDD+. A la clôture du Projet en septembre 2022, près de 8,4 millions USD a été décaissé, correspondant à 95,35% de l'enveloppe financière globale.

Les éléments clés au niveau de ces trois (3) cadres de mise en œuvre de la REDD+ sont entre autres :

Cadres légaux :

- Stratégie nationale REDD+, adoptée par décret n°2018-500 du 30 mai 2018.
- Décret n°2021-1113 relatif à la régulation de l'accès au marché de carbone forestier (DRMCF), adopté le 20 octobre 2021

Cadres institutionnels :

- Coordinations nationale assurée par le BNCCREDD+ et régionale assurée par les Directions Régionales de l'Environnement et du Développement Durable.
- Plateformes nationale et régionales REDD+ mises en place comme étant des structures de consultation et d'orientation stratégique constituées par les représentants des parties prenantes concernées dans la mise en œuvre de la REDD+.
- Structure de concertation au niveau communal

Cadres opérationnels :

- Système MNV (Mesure – Notification – Vérification) : au niveau du BNCCREDD+,
- Compte d'affectation spéciale (CAS) intitulé « Crédit carbone REDD+ » avec un manuel d'opération
- Partage global de bénéfices carbone : le décret DRMCF définit dans son Titre IV les vocations, les principes et l'affectation globale des bénéfices carbone. Un Plan de Partage de Bénéfices carbone (PPB) spécifique est élaboré pour chaque Contrat de Paiement de Réduction d'Emissions,
- Processus de Planification des activités REDD+ au niveau de chaque bénéficiaire, financée par les bénéfices carbone REDD+.
- Sauvegarde environnementale et sociale et mécanisme de gestion des plaintes : des instruments cadres de sauvegarde pour le mécanisme REDD+ et du Programme de réductions d'émissions « Atiala Atsinanana » ont été élaborés et disponibles à savoir :
 - Cadre de gestion Environnementale et Sociale (CGES)

- Cadre de Politique de Réinstallation (CPR)
- Cadre Fonctionnel (CF) lié à restriction d'accès aux ressources naturelles

Un document mécanisme de gestion des plaintes liées à la mise en œuvre de la REDD+ sur la base des orientations définies dans le CGES, un manuel et un guide simplifié de gestion des plaintes ont été élaborés.

- Registre national de transaction de titres légaux de REs, un classeur physique, comportant l'ensemble de documents officiels support de la génération, des mouvements et éventuellement de la décomposition de titre de REs, associé à un registre transactionnel des titres REs qui est un système informatique en ligne.
- Système d'Informations sur les Initiatives et Programmes REDD+ ou SIIP, un système informatique sécurisé qui vise à assister la gestion et le suivi des Initiatives et Programmes REDD+. Il collecte, sauvegarde, traite, classe et diffuse toutes les informations relatives à la gestion, au suivi et à l'évaluation des activités REDD+ et de ses acteurs.

Dans le cadre de la mise en œuvre effective de la REDD+ à Madagascar, la stratégie nationale REDD+ projette de mettre en œuvre trois Programmes REDD+ à l'horizon de 2030 parmi les cinq programmes potentiels qui sont (1) programme Intégré des forêts humides du nord Est « Atiala Atsinanana », (2) programme potentiel forêts de l'Ouest, (3) programme potentiel mangroves de l'ouest, (4) programme potentiel forêts sèches du Sud et du Sud-Ouest, (5) programme potentiel forêts humides du centre et du Sud Est.

Le premier Programme de réduction d'émissions « Atiala Atsinanana », a conclu un « Contrat de paiement de réduction d'émissions » avec le FCPF, signé le 04 février 2021 et mis en vigueur le 22 mars 2022. Le second Programme sera probablement les mangroves le long de la côte Ouest de Madagascar, d'une superficie approximativement de 390 000 ha et d'une potentialité de REs de 1 million de tonne de CO₂ éq par an. Le troisième programme potentiel peut concerner les forêts humides du centre et du Sud Est. Afin de bien démarrer l'élaboration des documents des deux programmes, Madagascar est encore en phase d'identification des partenaires technique et financier potentiels.

2. Résultat par composante et ligne d'activité

Composante 1 : Dispositif Institutionnel REDD+

Indicateurs	Taux de réalisation
La mise en place d'un organe d'orientation intersectoriel	100%
Le renforcement de capacités des institutions gouvernementales afin de renforcer l'Administration forestière	100%

Activité 1.1 : renforcement de la structure du BNCCREDD+ : équipements et capacités

La coordination nationale REDD+ a été créée par l'Arrêté ministériel n ° 21718/15-MEEMF en février 2014 afin d'assurer l'appropriation et la coordination du processus REDD+ au niveau national. Le fond de préparation a ainsi permis l'acquisition des équipements et matériels pour le bon fonctionnement de la coordination nationale et également des coordinations régionales REDD+, principalement des matériels

et mobiliers de bureau, des matériels informatiques, des matériels roulants et des matériels de communication. En outre, lors de la préparation à la REDD+, l'équipe des techniciens de la coordination nationale a été renforcée par des consultants spécialistes en stratégie, en sauvegarde, en passation de marché, en finances, en communication, en informatique et en télédétection.

Activité 1.2 : la création et l'opérationnalisation des structures de consultation permanente : plateformes nationale et régionales REDD+ : 1 PFN et 8 PFR dont 5PFR au niveau du PRE AA et 3 autres au niveau des régions Menabe, Atsimo Andrefana et Boeny

Afin de susciter un engagement au processus REDD+ de la part des acteurs, le BNCCREDD+ a fait le choix d'intégrer les acteurs clés dans des plateformes REDD+. Elles constituent à la fois un organe de consultation à chaque étape clé du processus et un relais d'information sur les avancements dans le processus REDD+.

Les plateformes nationale et régionales REDD+ sont des organes consultatifs d'orientation et de suivi qui constitue un partenaire clé pour la préparation à la REDD+. Elles sont créées par des arrêtés ministériels et regroupe des représentants de chaque secteur pouvant contribuer à la REDD+, à savoir les Ministères sectoriels concernés par la Déforestation et la Dégradation des forêts, les partenaires techniques et les ONGs œuvrant dans le domaine de l'Environnement et de la conservation des Forêts, les universitaires et chercheurs, les communautés locales ainsi que la Société Civile ; tant au niveau national que régional.

Au-delà de la durée du projet, les plateformes mises en place vont rester pérennes et jouer un rôle stratégique dans la planification des récompenses communales et dans la consolidation des Plans d'Utilisation ou PLUT au niveau régional. Elles vont être financées dans les 15% des revenus carbone alloués à la gouvernance REDD+.

Le renouvellement des nominations des membres des plateformes sont à prévoir tous les deux 02 ans conformément au mandat prévu par leurs arrêtés de création.

Activité 1.3 : développement/mise en place de la Gouvernance REDD+

La gouvernance REDD+ a été mise en place durant la phase de préparation de la REDD+.

Comme précédemment mentionné, avec le Bureau national de coordination REDD+, il a été mis en place la Plateforme nationale REDD+ et les Plateformes régionales REDD+.

Il a aussi été instauré les coordinations Régionales REDD+ au niveau des Directions Régionales en charge des forêts dans chacune des régions du PREAA en tant qu'organe de gestion du programme au niveau régional.

Au niveau local, les structures de concertation qui existent déjà au sein des communes ont été incluses dans la gouvernance REDD+.

Toutes ces structures faisant partie de la gouvernance REDD+ ont participé activement dans la conception et la finalisation des dispositifs et cadres de mise en œuvre de la REDD+ à travers des ateliers et ont également bénéficié des renforcements de capacités et/ou des équipements.

Activité 1.4 : appuis institutionnels

- Appui au lancement de la campagne de reboisement

- Campagne 2020-2021 dans la Commune rurale de Manantantely, District de Fort Dauphin, Région Anosy.

L'appui du Projet consiste en la contribution financière importante dans la réalisation du lancement de la campagne sous l'égide de Monsieur le Président de la République. Le reboisement a eu lieu au Domaine de la Cascade situé à environ 9 km près de la ville de Fort-Dauphin, d'une superficie de 136 hectares. Ce site a été choisi parce qu'il joue un rôle important dans la préservation de l'environnement, notamment dans la protection et la conservation des sources d'eau.

- Campagne 2021-2022 dans le Site d'Amparafana, Fokontany de Tandrroho, Commune Urbaine et District de Mahanoro, Région Atsinanana

La parcelle sise à Amparafana a été catégorisée comme forêt classée et a également été squattée par des tierces personnes. Une mission de contrôle menée par la Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable (DREDD) Atsinanana, a permis de déguerpir une partie des occupants illicites. Pour sécuriser les parcelles ainsi récupérer, un reboisement y a été effectué.

C'est dans cette optique que le fond de préparation a appuyé le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), à travers le BNCCREDD+, au lancement de la campagne de reboisement 2021-2022 dans le Site d'Amparafana. Un prestataire pour la réalisation de cette activité de lancement de la campagne du reboisement 2021-2022 a ainsi été recruté.

A l'issue de cette prestation, les résultats suivants ont été obtenus:

- la population locale a été informée sur la valeur surtout écologique des ressources forestières. Par la suite, l'accaparement des terrains à vocation forestière au profit de l'agriculture et/ou l'exploitation forestière illicite au sein de la forêt classée Amparafana doit être maîtrisé.
- la population locale et en particulier les jeunes ont été sensibilisés de participer massivement aux travaux de reboisement dans le Fokontany
- 75 ha de terrains dégradés ont été restaurés et entretenus via la plantation

- Elaboration d'un système d'alerte environnemental

Alors que l'objectif de la Politique Générale de l'État (PGE) et non moins la stratégie mise en place par le MEDD vise à restaurer la biodiversité notamment les forêts d'ici 2030, les infractions environnementales s'accroissent de plus en plus. Malgré cette situation, la remontée des informations est limitée par un faible accès aux technologies de l'information et de la communication.

Face à cette situation alarmante et aggravée, le MEDD a développé et mis en place un mécanisme d'alerte environnementale permettant de collecter, de traiter et de répondre aux plaintes et doléances environnementales. Ce mécanisme repose sur l'utilisation d'un Numéro vert et d'un chat bot messenger.

Pour faciliter la remontée et le recoupement des informations, les partenaires locaux occuperont le rôle de mobilisateur des citoyens pour la dénonciation des crimes environnementaux et aussi de fournisseurs d'informations sur les mauvaises pratiques environnementales.

Une série de formation a été effectuée à l'endroit des agents du MEDD, des Directions Régionales en charge de l'environnement, des partenaires locaux dans le cadre de la mise en place du système d'alerte environnementale dont les objectifs sont de :

- Renforcer la capacité des agents de la Direction de la communication et du système d'informations du MEDD (DCSI) sur la collecte et le traitement de données, concernant la structure du MEDD et le flux informationnel ;
- Renforcer la capacité des Directions Régionales et interrégionales du MEDD concernant les réponses aux crimes environnementaux ;
- Renforcer les partenariats entre le MEDD et les partenaires locaux (Autorités locales, ONG, Associations, VOI) ;
- Renforcer les capacités des partenaires locaux en ce qui concerne la mobilisation des citoyens et la dénonciation des mauvaises pratiques environnementales

En guise de résultat :

- La capacité de l'équipe de la DCSI est renforcée en termes de collecte, traitement et partage des données au niveau des branches du Ministère ;
- Le mécanisme d'alerte est fluide, depuis la collecte, le traitement, le partage des données jusqu'à la prise de décisions adéquates à chaque situation ;
- La capacité des Directions Régionales et interrégionales du MEDD est renforcée pour répondre promptement et efficacement aux crimes environnementaux ;
- Les partenaires locaux s'approprient du mécanisme d'alerte environnementale ;
- Les Médias, ONG et Associations locales, Autorités locales et VOI deviennent des partenaires efficaces pour éduquer les populations locales à la dénonciation des mauvaises pratiques environnementales

Au total, Neuf (09) formations ont été réalisées destinées aux 19 DREDDs et aux représentants des médias, associations, ONG, autorités locales et VOI.

Les 19 DREDDs ainsi que le DCSI ont été dotés de matériels relatifs à la gestion du système d'alerte dont des ordinateurs portables et des smartphones.

Le fonds de préparation a permis de mettre en place le système d'alerte environnemental au niveau national. Pour le fonctionnement du système, le MEDD à travers le DCSI est responsable de l'opérationnalisation et de la maintenance du système mis en place.

- Appui au Silo National des Graines Forestières (SNGF, un organisme rattaché au MEDD) dans les missions de formation des responsables locaux en matière d'entretien des vergers dans les Régions Alaotra Mangoro, Amoron'i Mania et Haute Matsiatra. Les résultats sont obtenus grâce à ce partenariat :

Dans la Région Alaotra Mangoro :

- Une cartographie de localisation et une caractérisation du peuplement à graines sont établies à Amparatanjona.
- Quinze (15) partenaires régionaux sont formés en matière d'entretien de peuplements à graines.
- Les travaux d'entretiens des peuplements à graines sont effectués.
- Une (1) collaboration avec les partenaires régionaux sont établies (DREDD, propriétaires/gestionnaires de nouvelles sources de graines, paysans partenaires)

Dans les Régions Amoron'i Mania et Haute Matsiatra :

- Deux cartographies de localisation et des caractérisations des peuplements à graines sont établies à Bodana et à Ambohimahaso
- Trente (30) partenaires régionaux sont formés en matière d'entretien de peuplements à graines

- Deux (2) travaux d'entretiens des peuplements à graines sont déclenchés dans les deux vergers à graines
- Deux (2) collaborations avec les partenaires régionaux sont établies (DREDD, propriétaires/gestionnaires de nouvelles sources de graines, paysans partenaires)

Composante 2: Développement de la stratégie nationale REDD+ intégrant les consultations EESS

Indicateurs	Taux de réalisation
La conduite des analyses concernant les options stratégiques de la Stratégie Nationale REDD+	100%
L'amélioration des cadres politiques et juridiques	100%
L'établissement de l'évaluation environnementale et sociale stratégique	100%

Cette composante a financé toutes les étapes dans la conception de la stratégie nationale REDD+ et les déclinaisons régionales de la Stratégie ; de l'évaluation des impacts des activités développées ainsi que l'ensemble des dispositifs de mise en œuvre qui permet au pays d'opérationnaliser le Premier Programme de mise en œuvre dénommé « Atiala Atsinanana ».

Le développement de ces outils a été mené à deux niveaux : au niveau national puis également à l'échelle du Programme c'est-à-dire des 5 régions de mise en œuvre du PREAA.

Cette composante 2 a permis entre autres de développer :

- L'analyse des moteurs de la déforestation ;
- La stratégie nationale REDD+ et 8 stratégies régionales REDD+ dans des régions prioritaires ;
- L'information des parties prenantes et la sensibilisation ;
- Le cadre juridique ;
- L'Évaluation Environnementale et Sociale Stratégique ;
- Les cadres de Sauvegardes environnementales et sociales, incluant la gestion des plaintes ;
- Le mécanisme de Partage des bénéfices ;
- Le processus de planification des activités ;
- Le mécanisme financier ;
- La mise en place du Système de Suivi Evaluation des Programmes et Initiatives et des systèmes d'information y relatifs ;
- La mise en place du Registre National carbone.

Cadre / Outils	Disponible au niveau national	Disponible au niveau du PREAA
Analyse des moteurs de la déforestation	X	
Stratégie nationale et régionale REDD+	X	X

Information des parties prenantes et sensibilisation	X	X
Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique	X	
Cadres de Sauvegardes environnementales et sociales	X	X
Mécanisme de gestion des plaintes	X	
Mécanisme de Partage des bénéfiques		X
Processus de planification des activités		X
Mécanisme financier	X	
Système de Suivi Evaluation des Programmes et Initiatives et des systèmes d'information y relatifs	X	
Registre National carbone	X	

Les détails des activités menées dans le cadre de chaque activité sont présentés ci-après.

Activité 2.1: conception et élaboration de la stratégie nationale REDD+

Analyse des moteurs de déforestation

Le Ministère en charge des forêts a effectué une étude sur l'analyse des moteurs de déforestation et de dégradation dans les écorégions des forêts humides de l'Est et des forêts sèches de l'Ouest de Madagascar en 2017 (par le bureau d'études Salva Terra).

Cette étude s'est appuyée sur des analyses bibliographiques, incluant les études de LRA (Laboratoire des Recherches Appliquées) sur l'économie politique de la déforestation et de la dégradation ainsi que les résultats des consultations et d'analyses spatiales pour le recueil des données et éléments d'analyses socio-économiques, socio-politiques, socio-culturels et des réformes réglementaires vis-à-vis de la REDD+ à Madagascar.

Il a ainsi été déterminé que la déforestation et la dégradation résultent d'une interaction complexe entre des moteurs directs et moteurs indirects. Parmi les causes directes se situent l'expansion agricole, l'élevage traditionnelle non durable, la consommation en bois énergie non durable, l'exploitation irrationnelle des ressources forestières et l'exploitation minière artisanale. Ces dernières sont renforcées par des facteurs indirects qui sont la pauvreté, le fort accroissement démographique, l'insuffisance de coordination intersectorielle et la faiblesse du cadre politique, incompatibilité institutionnel et déficience de la gouvernance.

Elaboration de la stratégie Nationale REDD+

Madagascar a développé une stratégie nationale REDD+, qui a été adoptée par le décret N°2018-500 du 30 mai 2018. Cette stratégie contribue à la vision 2030 de Madagascar qui est la diminution de 14% des émissions de gaz à effet de serre du secteur forestier, à travers un accroissement du couvert forestier et une maîtrise de la déforestation des zones d'investissement

L'élaboration de cette stratégie nationale s'est basée sur diverses études à savoir principalement l'analyse des moteurs de la déforestation (2017), l'analyse de l'économie politique de la déforestation et de la dégradation des forêts (2016) et de l'évaluation Environnementale Sociale Stratégique du programme REDD+ à Madagascar (2018).

En outre, la définition des orientations en termes de secteurs touchés, de zones prioritaires, d'approches adoptées, de classe d'acteurs à cibler, de dispositifs à mettre en place, et de catégories d'activités éligibles à mener ont découlé de diverses consultations publiques à travers des ateliers qui ont été menées auprès des acteurs et parties prenantes du secteur public, privé et de la société civile au niveau national et régional, et également auprès de la plateforme nationale et régionales REDD+ mises en place.

Huit régions ont été concernées par les consultations : Atsinanana, Alaotra Mangoro, Analanjirofo, Sofia, SAVA, Boeny, Menabe et Atsimo Andrefana. Ainsi, les quatre écorégions, (1) des Forêts Sèches de l'ouest, (2) des Forêts Humides de l'Est, (3) des mangroves, (4) des Forêts Epineuses du Sud, ont été touchées par les consultations durant l'élaboration de la stratégie et de l'évaluation Environnementale Sociale Stratégique.

En conséquence, quatre (4) orientations stratégiques ont été définies et adoptées avec l'ensemble des parties prenantes :

1. L'amélioration du cadre politique, juridique et institutionnel nécessaire à la bonne gouvernance des ressources ;
2. La promotion de l'aménagement et l'utilisation efficace des terres et des espaces ruraux ;
3. La promotion de la gestion durable et la valorisation des ressources forestières ;
4. L'amélioration du niveau de vie des populations locales à travers des alternatives aux pratiques agricoles et à la consommation de bois énergie non durables.

La stratégie nationale a été déclinée en stratégies régionales dans 8 Régions (Atsinanana, Alaotra Mangoro, Analanjirofo, Sofia, SAVA, Boeny, Menabe, Atsimo Andrefana) afin de se conformer aux référentiels et les contextes locaux et ont été validées par les plateformes régionales REDD+ des Régions concernées.

Il a aussi été défini par la stratégie nationale que l'opérationnalisation du mécanisme REDD+ se fait progressivement à travers des programmes juridictionnels « interrégionaux » d'une durée de 5 ans. 5 programmes potentiels ont été identifiés.

Intégration du genre dans la stratégie REDD+ et élaboration du plan d'action genre REDD+

L'intégration du genre dans le cadre de la Stratégie Nationale REDD+ a été réalisée dans un second temps, survenu bien après la validation de la Stratégie. Les consultations régionales ainsi que les enquêtes terrain n'ont pas été financées par les fonds du Readiness mais par un autre appui de la Banque Mondiale ; toutefois la disponibilité du plan d'action genre dans le cadre de la REDD+ a donné naissance à quelques activités orientées sur l'amélioration de la participation des femmes et justifie la mise en œuvre de l'activité 4 de la composante 1, à savoir le Renforcement de capacité d'associations féminines locales et l'appui à des associations féminines dans la responsabilisation des femmes dans la lutte contre la déforestation et la promotion du genre dans le processus REDD+.

Appui à l'élaboration des documents de planification communale

Afin de promouvoir l'aménagement et l'utilisation efficace des terres et des espaces ruraux dans le mécanisme REDD+, le fonds de préparation a appuyé l'élaboration des schémas d'aménagement communal (SAC) dans les cinq Régions du PREAA à savoir Sava, Sofia, Alaotra Mangoro, Analanjirofo et

Antsinanana en collaboration avec le Ministère en Charge de l'Aménagement du Territoire. 12 communes du PREAA, zone d'initiatives et hors initiative, ont bénéficié de cet appui à l'élaboration de SAC.

Communes bénéficiaires	Districts	Régions	Initiatives
Antakotako	Maroantsetra	Analanjirifo	MakiraWCS
Androndrona	Maroantsetra	Analanjirifo	MakiraWCS
Manakambahiny Akavia	Antalaha	Sava	Masoala MNP Makira WCS
Doany	Andapa	Sava	WWF et MNP
Ambilombe	Mandritsara	Sofia	MakiraWCS
Belalona	Befandriana Nord	Sofia	MNP
Fierenana	Moramanga	Alaotra Mangoro	CAZ MNP et CI
Andekaleka	Brickaville	Atsinanana	CAZ CI
Fito	Toamasina	Atsinanana	CAZ CI
Antanambe	Mananara	Analanjirifo	MNP
Didy	Ambatondrazaka	Alaotra Mangoro	CAZ CI
Vohimenakely	Amparafaravola	Alaotra Mangoro	Hors Initiative

Des activités ont été tenues durant le processus d'élaboration des SAC, dont des ateliers et des descentes sur terrain:

- 5 ateliers de lancement officiel
- 6 missions de suivi de la prestation des bureaux d'études par les techniciens du BNCCREDD+
- Des ateliers communaux et régionaux

Au terme de l'étude, les documents disponibles pour les douze communes sont composés par:

- Un Schéma d'Aménagement Communal de la Commune, incluant l'analyse du diagnostic territorial, l'analyse prospective communale, la planification stratégique et les directives communales de l'aménagement du territoire
- Un atlas cartographique
- Une carte de vocation de sol
- Un modèle de la Charte de responsabilité pour la mise en œuvre du SAC
- Une carte A0 de la vocation et occupation du sol dans un horizon de 15 ans à venir
- Les Procès-verbaux des ateliers communaux.

Activité 2.2 : Informations des parties prenantes

Toutes les plateformes REDD+, en tant qu'organe de consultation, ont mené avec le BNCCREDD+ les réflexions sur l'Analyse de moteurs de déforestation, le développement des orientations stratégiques.

Puis spécifiquement les plateformes régionales REDD+ de la zone du programme et la Plateforme Nationale REDD+ ont été consultées dans l'évaluation R-package, le Plan de partage de bénéfices, le décret régissant la REDD+, etc ; les séances de réflexion ayant été financées par les fonds du Readiness.

L'appui et mobilisation de la société civile

Madagascar a donné aux groupements sociaux, aux communautés locales, aux associations, aux femmes et aux jeunes, etc. un espace pour exprimer leurs points de vue. Cette initiative répond au souci de la justice sociale et du respect de l'intérêt la population locale dans la REDD+ à travers l'appui à la création de plateformes de la société civile.

Ensuite, il s'est distingué que le dialogue avec les Organisations de la Société Civile (OSC) peut accroître l'impact des interventions réalisées au niveau local et ainsi améliorer « l'appropriation » par les bénéficiaires et les parties prenantes de la Stratégie Nationale REDD+ et de son application.

Les principaux résultats de ces appuis sont résumés ci-après :

- La mise en place de plateformes d'OSC aux niveaux national et régional pour s'engager dans la défense des intérêts des communautés dans le processus : 1 plateforme d'OSCs au niveau national et 5 plateformes d'OSCs au niveau du PRE AA.
- Renforcements de capacité des OSC sur le mécanisme REDD+, les outils et cadrages nationaux mis en place et les procédures de gestion fiduciaires de la Banque Mondiale : 3 sessions de formation pour chaque plateforme + Appui à l'élaboration de plans de travail.
- Renforcements de capacité des associations féminines sur le mécanisme REDD+, les outils et cadrages nationaux mis en place : 2 sessions dans la zone du PRE AA
- Appui financier des 6 plateformes d'OSCs à la mise en œuvre d'activité d'information et de sensibilisation pour la lutte contre la déforestation dans la zone du Programme dans les communes prioritaires => activités menées par les plateformes d'OSCs
 - Sensibilisation à la protection des ressources forestières
- Appui financier à la mise en œuvre d'activités pour l'intégration du genre et la responsabilisation des femmes dans le processus REDD+ => activités menées par 4 associations féminines dans la zone du Programme
 - Sensibilisation à la protection des ressources forestières
 - Information sur le mécanisme REDD+ et les bénéfices
 - Vulgarisation de l'utilisation de foyers améliorés
 - Formation en permaculture

Le renforcement de l'engagement des professionnels des médias dans le processus REDD+

Depuis l'année 2018, le BNCCREDD+ a appuyé les médias dans le cadre d'un programme de renforcement de capacité des stations et journalistes nationaux et privés. Le programme comprend différentes thématiques de formations utiles aux journalistes dans le traitement des sujets liées à l'environnement, aux changements climatiques et surtout à la REDD+. C'est dans le cadre de cet appui que le BNCCREDD+ collabore avec les journalistes aussi bien au niveau national que régional pour la promotion de la REDD+ et les campagnes de sensibilisations médiatiques.

Plusieurs émissions radiophoniques/télévisées sur la REDD+, l'importance et l'utilité des forêts, les effets néfastes des changements climatiques, et les sensibilisations en protection de l'environnement, lutte contre les feux et pour l'atténuation ont été produites dans le cadre ou à la suite des formations données par le BNCCREDD+.

Les principaux résultats de cette activité sont :

- Constitution d'un groupe de médias engagés pour la REDD+ : Journalistes TV, journalistes Radios, et presse écrite. (22 journalistes)
- Formation des médias : 3 sessions.
 - Changements Climatiques et mécanisme REDD+, le processus adopté pour Madagascar ;
 - Les outils et cadres de la mise en œuvre de la REDD+ à Madagascar ;
 - Investigation environnementale et groupes de travail pour création de contenus REDD+ destinés à des émissions.

Information et Diffusion des messages clés REDD+ :

- Création du site web www.bnc-redd.mg comme interface de publication et contact avec le Bureau National. Le site web est pour l'instant inaccessible qui sera migré au niveau du serveur du MEDD qui est en attente d'un serveur supplémentaire de la part du BNCCREDD+.
- Création de contenus information et d'outils de communication infographiques
 - Editions de 8 newsletter REDD+ (3 physiques, 5 en ligne)
 - Un contenu/outil sur la stratégie Nationale : 1 en Version Française (VF) et 1 en Version Malagasy (VM) (brochures)
 - Un contenu/outils imagés sur le mécanisme REDD+ et les activités REDD+ : 1 VF et 1 VM (brochure image)
 - Une bande dessinée sur les sauvegardes, le MNV et le partage de revenus : 1 VM (BD)
 - Un contenu/outil sur le Programme Atiala Atsinanana : 1VF (brochure)
 - Un contenu/outil sur l'intégration du genre dans le processus REDD+ National : 1 VF et 1 VM (Flyers)
 - Un contenu/outil FAQ pour les promoteurs intéressés par le processus et qui voudrait développer de initiatives REDD+ : 1VF (Flyer)
 - Un contenu/outil sur la stratégie de communication REDD+ : 1 VF (livret)
 - Un contenu/outil sur la stratégie REDD+ Nationale et l'arrangement institutionnel REDD+ : 1 VF (livret)
 - Un contenu/outil sur le standard MNVREDD+ : 1 VF (livret)
- Création d'un film d'information sur le processus REDD+ National, 1 VF
- Création d'un film reportage sur la réalisation des inventaires forestiers nationaux, 1 VF
- Création d'un film reportage sur l'importance de l'implication des femmes dans la lutte contre la déforestation et la mise en œuvre de la REDD+, 1 VM
- Création de 5 SPOT Audios et 5SPOT Vidéos de sensibilisation sur la REDD+, en VM et VF
- Création d'un film reportage sur l'échange REDD+ Sud-Sud entre Madagascar et Burkina Faso, 1 VF
- Création d'un film de capitalisation des acquis dans le processus REDD+ National, 1 VF et 1 VE
- Diffusions d'émissions REDD+ sur les stations TV et radiophoniques régionales : 60 émissions produites (120 diffusions) + 5 SPOT REDD+ (750 diffusions)
- Publication magazine : 4 publications

Information et Sensibilisation des communautés dans la zone du Programme REDD+ : Programme Atiala Atsinanana sur les bénéfices carbone et non-carbone

Les outils de la mise en œuvre de la REDD+ sont voués à être vulgarisés auprès des communautés cibles dans le Programme et des unités de gestion des initiatives. En effet, la sensibilisation des communautés au niveau des communes de mise en œuvre est un requis dans la mise en œuvre du Programme, en appui aux activités développées au niveau initiative, afin d'atteindre des objectifs de REs. LE BNCCREDD+ a mené des campagnes de sensibilisation afin d'informer les communautés sur les opportunités et sur les bénéfices carbone et non-carbone issus du processus REDD+.

Résultats obtenus :

- 3 régions touchées (Atsinanana, Alaotra-Mangoro et Sofia)
- 13 communes bénéficiaires :

Régions	Communes
Alaotra-Mangoro	Didy
	Manakambahiny Est
	Amparihitsokatra
	Antanandava
	Ambatondrazaka II
	Andasibe
	Beforona
	Morarano Gara
	Ampasipotsy gara
Sofia	Ambilombe
	Ankarongana
Atsinanana	Fetraomby
	Andekaleka

Les autres régions n'ayant pas été effectuées en raison de problèmes très fréquents de trésorerie au niveau du projet, ayant pour conséquence la reprogrammation ou l'annulation des planifications terrain des services techniques faute de temps.

Les communautés co-gestionnaires des Nouvelles Aires Protégées (Comatsa, CAZ, Makira et Mahimborondro) possèdent des notions plus affirmées sur la conservation, les co-bénéfices et les éventuels bénéfices carbonés potentiels. Il a été noté lors des descentes sur terrain qu'elles établissent des collaborations significatives avec les gestionnaires d'initiatives. Au niveau des aires protégées matures, cette collaboration et co-gestion s'avèrent un peu plus absentes, et les communautés ont besoin de beaucoup plus de sensibilisation et de renforcement de capacité.

Sachant que la sensibilisation est une activité qui se doit être continue et chronique, au-delà de la durée du projet, ce sont les gestionnaires d'initiatives qui vont prendre le relais sur ces activités d'informations au niveau local, sous la coordination et l'appui des équipes REDD+ nationale et régionale.

Visibilité du processus national et du Programme REDD+

- Participation à des évènements nationaux régionaux en lien avec la protection des paysages et des ressources forestières : 9 évènements
- Productions d'outils génériques de visibilité à utiliser lors d'ateliers et évènements, et à partager aux cibles de la zone du Programme : goodies, roll-up, Bannières, banderoles, etc....

Au vu du nombre de personnes et d'institutions (secteur privé et ONG : notamment Asity Madagascar, WWF pour d'autres projets carbonés, Eden project, CRS, Ambatovy, etc...) qui demandent des informations au niveau du Bureau National et qui manifestent leurs intérêts de vouloir mettre en œuvre des projets REDD+, le BNCCREDD+ estime que la visibilité du BNCCREDD+ ainsi que du mécanisme REDD+ lui-même est considérablement amélioré.

Toutefois, cette recherche d'informations et de compréhension suppose aussi que le décret sur la régulation du marché de carbone forestier (DRMCF), bien que publié et disponible en ligne, nécessite plus de vulgarisation et de communication au regard de sa complexité.

Activité 2.3 : Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique

L'Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) de la REDD+ à Madagascar a été effectuée de manière participative avec toutes les parties prenantes, notamment la société civile, qui y a particulièrement activement participé. Une partie de l'évaluation a été réalisée au cours des années 2016 et 2017 pour appuyer l'élaboration de la Stratégie nationale REDD+ et du PRE. Certains risques environnementaux et sociaux associés ont été identifiés et des recommandations ont été formulées et prises en compte lors de la conception de la stratégie.

L'EESS a été réalisée par le biais de plusieurs consultations: (1) atelier de lancement national pour informer sur la EESS, identifier les expériences nationales (questions environnementales et sociales) et valider le plan de consultation (2), consultations au niveau des villages et des communes afin de hiérarchiser les problèmes environnementaux, améliorer les options stratégiques de la Stratégie nationale en cours d'élaboration et identifier les activités; (3) des consultations au niveau régional pour identifier les impacts environnementaux et les recommandations pour les mesures de sauvegarde.

Aux termes de cette évaluation, il a été conclu la nécessité d'élaborer un Cadre de gestion environnementale et sociale, un Cadre de Politique de Réinstallation et un Cadre fonctionnel pour le mécanisme REDD+ à Madagascar.

Activité 2.4. : Préparation du cadre de mise en œuvre de la REDD+, y compris le mécanisme de gestion des plaintes

Le Mécanisme de Partage des bénéfices

Le Mécanisme de Partage des bénéfices est un cadre très important dans la mesure où elle conditionne la bonne redistribution des paiements REDD+ vers les contributeurs de la performance carbone. Il a par ailleurs conditionné la mise en vigueur de l'ERPA dans le cadre du Programme REDD+ Atiala Atsinanana.

Pour Madagascar, l'adoption du mécanisme de partage des bénéfices a été un long processus entre différents scénarios qui résultent de la capitalisation des expériences précédentes du pays dans l'utilisation de revenus carbone des premiers projets pilotes REDD+ et des consultations des parties prenantes.

Afin de développer un mécanisme qui serait transparent et beaucoup plus efficace, le fonds de préparation a financé les honoraires d'un assistant technique pour appuyer la Coordination Nationale REDD+, des réunions de consultation avec cinq (05) promoteurs d'initiatives REDD+, des ateliers de consultation au niveau régional auprès des cinq (05) plateformes régionales REDD+, un atelier de consultation et de validation auprès de la plateforme Nationale REDD+, des réunions thématiques de travail des techniciens REDD+ pour la conception et pour la rédaction du document de soumission, ainsi que les honoraires d'un expert traducteur pour la soumissions officielle en anglais de la version finale.

La redistribution des bénéfices carbone à Madagascar a vocation à :

- Pérenniser les performances en finançant la continuité ou l'extension des activités REDD+ ;
- Récompenser les communautés contributeurs actifs et performants à la génération de réduction d'émissions ;
- Financer des dispositifs nationaux REDD+ nécessaires à l'opérationnalisation des Programmes et Initiatives REDD+.

La version finale du mécanisme global du mécanisme de partage des bénéfices REDD+ est adopté par le décret N° 2021-1113 <https://www.environnement.mg/?wpdmpro=decret-relatif-a-la-regulation-de-laces-au-marche-de-carbone-forestier#>; la version finale validée du plan de partage des bénéfices du Programme Atiala Atsinanana est disponible ici :

https://www.forestcarbonpartnership.org/system/files/documents/final_bsp_madagascar_january_2022.pdf (siteweb FCPF) ou sur le lien doc ici :

https://drive.google.com/file/d/1PiKNK8SDWRnzbEb9q5qTCSTxdensnYdh/view?usp=share_link

Le processus de planification des activités

Dans le cadre de l'élaboration du processus de planification des activités dans la mise en œuvre de l'utilisation des bénéfices carbone, en lien également avec le manuel technico-financier de mise en œuvre de la REDD+ et du Programme REDD+ Atiala Atsinanana, le fonds de préparation a financé les honoraires d'un assistant technique opérationnel expert ainsi que des réunions thématiques de travail avec l'équipe de la Coordination Nationale REDD+ afin de développer chaque étape du cycle du Programme et d'identifier les acteurs clés à chaque étape majeur du processus ; mais également afin de développer les outils de planification : à savoir le modèle de plan d'utilisation (PLUT) pour les initiatives REDD+.

Documents disponibles ici :

https://drive.google.com/drive/folders/1IsJKQNNWpags589zAnW8h8ScD4_F_TLO?usp=share_link

Il est rappelé que ce processus de planification des activités est cohérent avec la gouvernance REDD+ mise en place et implique les acteurs à des niveaux : locaux, régionaux et national.

Mécanisme financier

Le Gouvernement de Madagascar a choisi le Compte d'Affectation Spéciale (CAS) comme mécanisme financier pour les revenus carbone. C'est un compte au niveau du trésor public mais dont les acteurs budgétaires sont au niveau du MEDD. Le compte a été créé par la loi de finances pour 2021 mais son ouverture attend l'adoption du décret portant modalité de gestion de ce CAS au niveau du conseil du

Gouvernement. Vers la clôture du Projet, le projet de décret est en cours de validation technique par le MEDD, le Ministère de l'Économie et des Finances et la Banque mondiale. Après adoption du projet de décret portant modalité de gestions du CAS, les textes d'applications (arrêtés) seront à adopter au niveau du conseil du Gouvernement pour qu'on puisse mouvementer le compte.

Un manuel d'opérations du CAS, qui figure parmi les conditions de mise en vigueur, a été validé par la Banque mondiale/FCPF au mois de mars 2022. Toutefois, à cause des risques de retard dans le décaissement lié à certaines dispositions du manuel, des amendements ont été apportés au manuel. Ce manuel sera rendu officiel une fois le décret portant modalité de gestion du CAS sera adopté.

Elaboration des cadres de sauvegardes environnementale et sociale, et du mécanisme de gestion des plaintes

Afin de compléter les attentes internationales en ce qui concerne les sauvegardes environnementale et sociale, les instruments de sauvegarde élaborés pour la REDD+ sont :

- Le Cadre de gestion environnementale et sociale au niveau national
- Le Cadre de Politique de Réinstallation au niveau national ;
- Le Cadre fonctionnel au niveau national ;
- Le Cadre de gestion environnementale et sociale pour le PRE AA;
- Le Cadre de Politique de Réinstallation pour le PRE AA ; et
- Le Cadre fonctionnel pour le PRE AA.
- Le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale sert à orienter les promoteurs pour éviter, minimiser, atténuer ces impacts négatifs et de bonifier les impacts positifs.

Il répond favorablement aux lignes directrices du Forest Carbon Partnership Facility (FCPF) pour l'EESS, les politiques de sauvegarde environnementales et sociales de la Banque mondiale, et le cadre juridique et réglementaire de Madagascar.

Le déclenchement du PO/PB 4.12 demande l'élaboration d'un Cadre de politique de réinstallation (CPR) ainsi que l'élaboration du Cadre fonctionnel (CF).

Le CPR a pour principal objectif de préciser les règles relatives à la préparation et à l'organisation de la mise en œuvre de toutes les opérations de réinstallation involontaire durant la mise en œuvre des programmes et initiatives REDD+. Il clarifie les règles applicables à l'identification des personnes qui sont susceptibles d'être affectées par la mise en œuvre des activités. Le CPR présente également les méthodes à utiliser pour l'évaluation des pertes selon leur nature, ainsi que les détails des compensations à appliquer en fonction des catégories de personnes affectées par le Projet (PAP), du type de perte et des biens affectés en se basant sur des critères d'admissibilité aux compensations et à une matrice des droits. Il inclut aussi le processus de participation publique à engager et les procédures à appliquer lors des litiges, plaintes et doléances. Aussi, il guide la préparation des Plans d'Action de Réinstallation (PAR) éventuels dans le cadre des programmes REDD+

Le CF est un document à travers lequel le Gouvernement malagasy s'engage formellement à respecter les dispositions de la législation nationale ainsi que les exigences et les procédures de la PO 4.12, selon le cas le plus avantageux pour les personnes affectées. Dans ce cadre, toute personne ou entité potentiellement affectée par une restriction d'accès à des ressources a le droit de recevoir des compensations proportionnelles au préjudice subi. Le CF précise la façon dont les personnes ou les entités affectées pourront en bénéficier et participer au processus.

Des consultations publiques et de collectes des données sur terrain ont été menées par un bureau d'étude dans les zones du PREAA dont les Régions SAVA, Sofia, Analanjirofo, Alaotra Mangoro, Atsinanana et dans les Régions hors PRE AA dont Atsimo Andrefana, Menabe et Boeny. Durant les études menées, 2345 personnes ont été consultées dont 955 femmes et 1390 hommes.

En effet, les consultations publiques ont permis de trouver les meilleures options possibles et de mettre en œuvre des mesures adéquates pour éviter de détériorer les conditions de vie des ménages affectés, sinon de les améliorer. Une première série de consultations a déjà été menée en 2016 et en 2017. Ensuite, afin de mettre à jour l'état de la situation dans les zones ciblées, une autre série de consultations a été réalisée vers la fin de l'année 2019. Les documents ont été validés en 2020 par la Banque Mondiale.

Etude de mise en conformité des sites prioritaires se trouvant dans la zone du PRE AA avec les instruments de sauvegarde environnementale et sociale du mécanisme REDD+

Pour entamer la mise en œuvre du processus REDD+, il convient d'identifier la situation actuelle des sites prioritaires se trouvant dans la zone du PRE AA quant à leur conformité par rapport aux exigences des instruments de sauvegarde E&S ainsi élaborés. Cette analyse fait partie des étapes essentielles pour l'inscription des aires protégées concernées en tant qu'initiative REDD+.

Cette étude a pour objectif d'identifier les éventuelles lacunes ou divergences entre les Plans de sauvegarde sociale et environnementale (PSSE) par rapport aux documents cadres du mécanisme REDD+.

Sites concernées par l'étude de mise en conformité

Région/ District	AP avec PSSE	AP Matures
SAVA Andapa Antalaha	Makira	Marojejy Masoala
Analanjirofo Maroantsetra Fenoarivo Atsinanana	Makira	Masoala Zahamena
Atsinanana Toamasina II Brickaville	NAP CAZ	Mangerivola
Alaotra-Mangoro Moramanga Ambatondrazaka	NAP CAZ	Zahamena Mantadia-Analamazaotra
Sofia Mandritsara Befandriana Avaratra	Makira	

Cette étude a permis de conclure que malgré quelques marges de progressions, les sites faisant l'objet de l'audit sont éligibles pour le mécanisme REDD+.

Pourtant des recommandations de l'audit ont été émises.

Pour les aires protégées « matures » :

- Inciter la Direction générale de MNP à mettre en place de base de données des pressions et la systématisation de l'analyse et la diffusion de ces pressions.
- Renforcer la capacité de la direction de parc en matière de sauvegarde environnementale et sociale du PREE
- Lors de la mise en œuvre des projets REDD+, exiger l'élaboration de contrat social reliant les causes de déforestation/dégradation et les actions de développement.
- Poursuivre les actions de sensibilisations pour la conservation, lors de la mise en œuvre des projets REDD+.
- Favoriser les actions répondant aux attentes réelles de la population, qui auront plus de chance d'être pérennes.

Pour les nouvelles aires protégées disposant de PSSE :

- Mettre en priorité les PAP -surtout celles qui ne sont pas compensées- parmi les bénéficiaires des activités génératrices de revenu (AGR) financées par le crédit Carbone.
- Faire en sorte que chaque AGR cible d'une façon tangible la réduction des causes de pressions sur les ressources forestières. Si possible, rendre la population indépendante des ressources forestière en adressant à leurs besoins physiologiques sources de pression. Par ailleurs, les gestionnaires des nouvelles aires protégées comprennent cette philosophie de sauvegarde environnementale et sociale.

Mise en conformité des Initiatives REDD+ du PRE AA par rapport aux instruments de sauvegarde REDD+

Suite aux résultats de l'étude de mise en conformité, les alternatives et AGR permettant d'adresser efficacement les principales causes des menaces et pressions sur les aires protégées ont été identifiées, avec les personnes et les communautés concernées.

L'étude se base sur deux catégories de sources d'informations : (i) des documents de gestion des différentes aires protégées comme les PSSE et les PAG d'une part et (ii) la consultation des informateurs clés sur le terrain, d'autre part. L'investigation sur le terrain s'est déroulée durant le mois d'août 2022. Les informateurs clés, tels que les gestionnaires des aires protégées, l'administration forestière, les autorités locales, les notables, les services techniques déconcentrés en charge de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ont été consultés.

Un plan de mise en conformité a été ainsi proposé dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique REDD+ de Madagascar sur le programme PREAA. Ce plan recueille en premier lieu les idées de projets de développement qui s'adressent d'une manière directe les principales pressions humaines sur les ressources forestières. En second lieu, ce plan propose une approche applicable pour les initiatives pour mieux cibler les besoins physiologiques des populations riveraines des AP et qui les rendent dépendantes des ressources de l'AP. Par ailleurs, ce plan recommande fortement aux initiatives de mieux cibler cette frange de la communauté locale qui dépend des ressources et qui sont potentiellement des délinquants

Mécanisme de gestion des plaintes REDD+

Au regard de la multiplicité d'acteurs appelés à fournir conjointement leurs efforts pour parvenir aux résultats attendus dans le cadre de la REDD+, il est évident que ces acteurs, disposant d'intérêts souvent divergents, peuvent aboutir à des situations de conflits. D'où la nécessité de mettre en place des mécanismes consensuels permettant de bien gérer les potentiels conflits liés à la REDD+ sur l'ensemble du territoire national. Les mécanismes de gestion des plaintes et recours font ainsi partie d'une série de

mécanismes d'encadrement du processus qui visent à prévenir, neutraliser et résoudre les tensions et conflits entre parties prenantes (spécifiquement entre les initiatives et les communautés locales de base, entre les membres des communautés forestières elles-mêmes, etc.) pour parvenir aux résultats escomptés.

Un Mécanisme de Gestion de Plaintes et Recours REDD+ (MGP) a été élaboré au niveau national en 2016 via des séries de consultations des parties prenantes à divers niveaux (national, régional, communal, local).

Ensuite, le test et la mise en place de mise du MGP a été effectué au niveau des régions du PREAA afin d'en tirer des leçons et d'assurer sa répliation dans les autres zones d'intervention ou de nouveau programme REDD+. L'étude vise à proposer un mécanisme de gestion des plaintes et de recours transparents, participatifs, pratiques et efficaces dans le cadre de la mise en œuvre des activités REDD+ à Madagascar tout en prenant en compte et en s'appuyant sur les mécanismes existants.

Une consultation des parties prenantes (80 personnes) des 5 régions du PREAA sur la finalisation du mécanisme de gestion de plainte REDD+ dans la zone a eu lieu.

Les trois régions de test étaient la région d'Alaotra-Mangoro (corridor Ankeniheny Zahamena CAZ), la Région Atsinanana (RN Mangerivola) et la région SAVA (corridor Marojejy-Tsaratanana COMATSA).

Enfin, le MGP a passé des validations régionales à travers 3 ateliers dans les 3 régions de test en novembre 2020 et une validation nationale auprès de la plateforme nationale REDD+ en décembre 2020.

Pour l'opérationnalisation du MGP, la mise en place des comités de gestions de plaintes REDD+ et leur renforcement de capacités technique en matière de REDD+ ont été effectué au niveau des initiatives, Régions, Commune et Fokontany. Ces comités ont été dotés de matériels de gestion de plainte entre autres des guides MGP, des registres de plainte, des affiches, des téléphones portables.

Le Système de Suivi Evaluation des Programmes et Initiatives & SIIP-SIS

Un système de suivi a été développé dans l'appui de la préparation à la REDD+ afin de permettre à la coordination Nationale REDD+ et aux Coordinations régionales au niveau du Programme « Atiala Atsinanana » d'effectuer le suivi des activités mises en œuvre dans le cadre du Programme, et de collecter les informations nécessaires à la rédaction du rapport de mesure et de notification requis par FCPF. Ce suivi de la mise en œuvre du Programme est effectué par deux outils : (i) les documents de planification du PLUT pour le suivi des activités pour chaque indicateur, (ii) un système d'informations sur les initiatives et Programmes REDD+ (SIIP) qui intègre le système d'informations sur les Sauvegardes.

Les fonds de préparation ont alors financé la prestation d'un développeur informatique pour le développement du système un système informatique sécurisé qui vise à assister la gestion et le suivi des initiatives et Programmes REDD+. Le SIIP collecte, sauvegarde, traite, classifie et diffuse toutes les informations relatives à la gestion, au suivi et à l'évaluation des activités REDD+ et de ses acteurs.

Le SIIP, hébergé sous le site <http://siip.bnc-redd.mg> (temporairement inactif en raison de la coupure de tous les contrats d'hébergement du BNCCREDD+ suite à l'indisponibilité de fonds de fonctionnement) attribue aux Programmes REDD+ et aux initiatives homologuées une référence unique d'identification qui officialise sa création. A partir de la création d'une initiative ou d'un Programme dans le SIIP, sont gérés à travers le système :

- Les données descriptives lui concernant ;
- La délimitation cartographique et les communes lui concernant ;

- Le processus d'homologation et de contractualisation ;
- La spatialisation des activités mises en œuvre et des financements REDD+ ;
- L'évaluation des performances carbone et non-carbone de ses activités ;
- Les rapports et informations de suivi technique et financier, y compris des sauvegardes ;
- Les bénéficiaires du partage de bénéfices ;
- La liste et la situation de traitement de chaque plainte ;
- Les conclusions des rapports de mesure et de notification des REs.

Le système d'Information sur les Initiatives et les Programmes REDD+ embarque également un Système d'Information sur les Sauvegardes (SIS) qui permet de mesurer le niveau de respect des garanties de Cancun de l'Initiative REDD+ sur la base des principes/critères/indicateurs (PCI) développés et alignés au niveau national.

Le SIS permet :

- D'assurer la remontée des informations sur les Sauvegardes Environnementale et Sociale et d'en effectuer le suivi à chaque niveau de la mise en œuvre ;
- D'évaluer l'efficacité des activités de Sauvegardes mises en œuvre et d'en proposer les mesures correctives si nécessaire ;
- D'évaluer l'efficacité du mécanisme de gestion et de traitement des plaintes (MGP) et d'en identifier les lacunes ;
- D'évaluer la performance non-carbone des initiatives REDD+ au regard des PCI et du MGP ;
- De démontrer la contribution des Programmes de Réduction d'Emissions au développement local et régional ;
- De garantir aux yeux de l'acheteur de Réductions d'émissions le respect des obligations liées aux Sauvegardes ;
- De fournir une interface transparente pour les observateurs externes et les organisations de la société civile dans le cadre de sauvegardes.

Mise en place du Registre National carbone

Madagascar a une expérience de commercialisation carbone à travers différents standards internationaux qui existaient déjà, qui n'étaient pas propres au pays. Les fonds de préparation à la REDD+ (readiness Fund) a ouvert l'opportunité au pays de développer des standards de procédés dans la mise en œuvre de projets REDD+ mais également de mesure et de comptabilisation des Réductions d'Emissions. C'est dans cette optique, qu'un registre national a été développé afin de permettre au Ministère de mieux comptabiliser les projets et de suivre le transfert et la gestion des crédits certifiés.

Le registre national de REs a été développé à travers une prestation internationale d'expert en développement de registre, et a été créé au sein du Bureau National en charge de la Coordination de la REDD+, pour la mise en œuvre du mécanisme REDD+ associé à l'émission d'unités carbone échangeables et à leurs transferts.

Le registre est conforme aux exigences réglementaires nationales ainsi qu'aux exigences communes à tout registre de comptabilisation d'unités carbone et aux principes de la CCNUCC : transparence, exhaustivité, comparabilité, exactitude et précision, cohérence, prévention du risque de double compte, administré de manière indépendante, produisant une comptabilité auditable, conforme aux réglementations applicables et susceptible d'être utilisé comme preuve de propriété et de transfert de propriété sur les

unités comptabilisées. Il garantit la traçabilité dans la comptabilisation des unités de RE et assure qu'ils ne soient vendus qu'une seule fois, empêchant le double comptage sur une même période.

L'adoption et officialisation du cadre juridique

Le décret n°2018-500 du 30 mai 2018 portant adoption de la Stratégie Nationale REDD+, est la base réglementaire des orientations stratégiques pour lutter contre les moteurs de déforestation en termes de secteurs touchés, de zones prioritaires, d'approches adoptées, de classe d'acteurs à cibler, de dispositifs à mettre en place, et de catégories d'activités éligibles à mener afin d'atteindre les objectifs nationaux fixés pour la REDD+.

Afin d'asseoir un socle juridique plus solide, tous les cadres de mises en œuvre énumérés précédemment sont adoptés à travers des décrets et arrêtés qui permettent leur application sur le territoire national.

Le Fonds de préparation a financé les honoraires d'un juriste qui a appuyé le BNCCREDD+ dans l'analyse des textes existants et dans la formulation du décret relatif à régulation de l'accès au marché de carbone forestier, qui a été adopté en conseil de gouvernement en Octobre 2021. En outre, cinq (05) avant-projets d'arrêtés d'application du DRMCF ont été développés à savoir :

- L'arrêté d'application sur les règles et processus d'homologation des initiatives REDD+
- L'arrêté d'application sur le partage des bénéfices carbone
- L'arrêté d'application sur la mesure des performances REDD+ et le système d'information sur les Initiatives et programmes REDD+ (SIIP)
- L'arrêté d'application sur la modalité de gestion du registre national de carbone REDD+
- L'arrêté d'application sur la commercialisation des REs REDD+

Composante 3 : Développement de scénarios de référence et du système de suivi de la REDD+

Indicateurs	Taux de réalisation
L'établissement du Niveau de Référence pour les Forêts	100%
Le développement d'un mécanisme de rétroaction et de recours pour le traitement des conflits et doléances	100%

Activité 3.1 : Elaboration du Niveau d'Emissions de Référence

- Première soumission du Niveau d'émission de Référence des Forêts en français (NERF) ou Forest Reference Emission Level (FREL) du Pays et validation auprès de la CCNUCC en 2017, puis du NERF national mis à jour suivant les nouvelles données d'inventaire nationaux disponibles (forêt humide, forêt sèche) en 2018 ;
- Soumission du NERF ou FREL du Programme de Réduction des Emissions Atiala Atsinanana (PRE AA) auprès du Facility Management Team (FMT) du Forest Carbon Partnership Facility (FCPF) dans le cadre du MRV (Measurement, Reporting and Verification) ou MNV en français (Mesure, Notification et Vérification). Ce NERF du Programme est en cours de validation pour pouvoir vérifier lors des suivis périodiques dans le cadre de la REDD+ la Réduction d'émission du programme (ici, cas de l'année de suivi 2020 en cours de vérification) ;

- Réalisation des inventaires forestiers nationaux suivant la nouvelle grille nationale 4kmx4km qui est un outil d'inventaire et de suivi du couvert forestier à Madagascar. Les Inventaires ont été réalisés pour les quatre (04) écorégions de Madagascar à savoir celle des Mangroves, des Forêts Epineuses, Forêts humides et Forêts sèches) ;
- Production des Données sur la Biomasse et les Facteurs d'émission pour les quatre (04) types de Forêt de Madagascar : mangroves, forêt sèches épineuses/fourré xérophiles, forêts humides, forêts sèches.

Activité 3.2 : Développement du système de suivi REs

Le Système MNV de la République de Madagascar permet d'évaluer en fonction du Niveau d'Emission de Référence pour les Forêts (NERF), mesurée en tonnes de dioxyde de carbone équivalent (tCO₂e), établi dans le cadre du processus de la REDD+, les performances en matière de réduction des émissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts. Il est conforme aux Lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux des gaz à effet de serre et aux Recommandations en matière de bonnes pratiques pour l'utilisation des terres, les changements d'affectation des terres et la foresterie.

Le système MNV (Mesure, Notification et Vérification) permet d'opérationnaliser efficacement des systèmes appropriés pour :

- a) Estimer : (i) les émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropique et (ii) les quantités de CO₂ séquestrées par les forêts qui constituent encore des puits de carbone ;
- b) Mesurer : (i) les changements de superficie des terres forestières et (ii) les changements de stocks de carbone liés aux activités REDD+ ;
- c) Notifier les performances d'atténuation des GES auprès des instances compétentes de la Convention-Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) ;
- d) Stocker les données et les rendre disponibles pour toutes les éventualités des vérifications.

Au niveau du pays, d'un programme ou d'une initiative, le BNCCREDD+ assure avec ou sans l'intervention des initiatives l'élaboration du NERF et la mesure de la performance carbone selon la méthodologie nationale élaborée par le LOFM et la Méthodologie du BNCCREDD+.

Au cours de la phase de préparation, le Scénario de Référence national et le système de suivi de la REDD+ sont développés.

Les grandes réalisations suivantes ont été enregistrées par rapport au développement du système de suivi des Réductions d'Emissions (REs).

La mise en place du Laboratoire d'Observation des Forêts de Madagascar ou LOFM qui est un Laboratoire de Géomatique fonctionnel, et opérationnel qui a essentiellement pour rôle d'estimer les Données d'Activités a permis de :

- Développer les capacités en matière de Géomatique et de suivi et étude du potentiel forestier
Les capacités ont été développées en matière d'étude et de suivi de la couverture forestière :
 - Le LOFM au sein du BNCCREDD est doté d'un responsable de Laboratoire et de cinq techniciens géomaticiens, analystes et opérateurs formés aux outils et aux étapes de la chaîne de traitement appliquée de manière opérationnelle pour générer des résultats de manière autonome ;

- Les connaissances acquises ont aussi été transférées à d'autres agents compétents en matière de SIG et cartographie afin de renforcer encore davantage l'appropriation des éléments techniques au sein du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) au niveau central et décentralisé à travers des ateliers de formations.
- Mettre en place le Système de Surveillance des Terres par Satellite dans le cadre du Système National de Surveillance Forestière

La mise en place du Système de Surveillance des Terres par Satellite dans le cadre du Système National de Surveillance Forestière permet la production de données cartographiques et statistiques nécessaires à la surveillance des forêts et au changement d'affectation des terres, incluant l'évolution des émissions de GES du secteur forestier.

- Mettre à jour la carte de déforestation nationale : période 2000, 2005, 2010, 2015 et 2019

Ce travail a permis de mettre à jour toutes les informations sur le potentiel forestier disponible au niveau national sur quatre périodes (2000-2005, 2005-2010, 2010-2015 et 2015-2019), par la détermination de la couverture forestière et de ses changements pour les quatre types de forêt à Madagascar (forêt humide, forêt sèche, fourré xérophile et mangrove). Les cartes et informations générées permettent aussi d'appuyer la justification et la quantification des émissions de GES résultant de la déforestation et la dégradation des forêts à l'échelle d'un projet de programme de réduction des émissions à Madagascar et au niveau national

- Réaliser la cartographie de l'utilisation et de l'occupation des terres au sein de la zone PRE AA

Les cartes et informations générées servent d'outil de base nécessaire à la planification des activités à entreprendre dans la mise en œuvre du PRE AA. Elles ont permis la mise en place des Schémas d'Aménagement, qui représentent une voie vers la REDD+ et sont donc cruciales pour la mise en œuvre de la REDD+.

Pour les communes qui se trouvent au sein de la zone, l'occupation et l'utilisation des terres représentent une information cruciale pour la prise de décision concernant l'aménagement de l'espace, la gestion durable et la valorisation des ressources naturelles.

- Mettre en place le système MNV de la REDD+ à travers des méthodologies : méthodes, outils et Standards de Procédures établis par le LOFM tels :
 - La grille nationale de 4 km x 4 km pour l'inventaire et le suivi du couvert forestier avec ses Directives d'Utilisations ;
 - Les textes sur les définitions des forêts appliquées à la REDD+, sur la grille nationale et les Directives d'Utilisations de la grille nationale ;
 - Les manuels sur les méthodologies et les outils pour la mise en œuvre du SSTS ;
 - Les manuels sur les méthodologies et les outils pour la cartographie des Utilisations et Occupations des Terres (UOT) ;
 - Les standards de procédures MNV dans le cadre de la REDD :

- Sur la Création de carte de stratification (SOP0) ;
- Sur l'Echantillonnage (SOP1) ;
- Sur la Conception de la réponse (SOP2) ;
- Sur la Collecte de données (SOP3) ;
- Sur l'Analyse de données (SOP4).

Ainsi, dans la Composante 3, le scénario de référence et le système de suivi de la REDD sont en place au cours de la phase de préparation.

Activité 3.3 : Suivi et Evaluation du projet de préparation à la REDD+

Cette composante concerne (i) le développement du logiciel de Suivi Evaluation du projet de préparation ayant permis de suivre la mise en œuvre des activités du Readiness ; (ii) la prise en charge de l'ensemble des missions de suivi et des réunions de supervisions conduites soit par le BNCCREDD+ soit par la Banque Mondiale et (iii) l'évaluation qui porte sur l'atteinte des objectifs ou les indicateurs, l'explication des écarts ou la non réalisation des activités.

L'approche de suivi et évaluation a été essentiellement basée sur la documentation et le relevé des valeurs des indicateurs, auprès des acteurs régionaux. Les responsables techniques ont par ailleurs réalisé des séries de descente sur terrain. En principe, les missions de suivi sur terrain permettent d'enrichir et d'expliquer les résultats au niveau des indicateurs.

En effet, toutes les activités de prestation font l'objet de mission de suivi par l'équipe du BNCCREDD+ et/ou par l'équipe de la Banque Mondiale durant sa réalisation afin de s'assurer du respect de la méthodologie et de l'authenticité des résultats obtenus ; cas notamment de l'élaboration des Schémas d'aménagement communal, de l'analyse des filières porteuses, des activités menées par les organisations de la société civile, des études dans le cadre de la mise en conformité face aux sauvegardes environnementales, des actions menées par les journalistes, de l'analyse des essences forestières et de la réalisation des inventaires forestiers et autres.

3. Leçons apprises

Il serait important de présenter les leçons apprises par composantes qui sont présentée dans le tableau ci-après.

Composantes	Leçons tirées
Composante 1. Dispositif Institutionnel REDD+	<p>La mise en place des plateformes au niveau national et régional qui regroupe toutes les parties prenantes concernées a permis de mener une consultation systématique afin de capitaliser les ressources disponibles pour faire avancer le processus REDD+, et ce à travers un processus inclusif et participatif.</p> <p>Les plateformes ont servi de point d'ancrage pour les diverses consultations nationales et régionales effectuées. Dans ce contexte, les plateformes ont rempli leur rôle, sous l'impulsion du BNCCREDD+. Aussi de nombreuses thématiques ont été discutées et délibérées au sein de ces plateformes. De ce fait, <i>l'efficacité des plateformes</i> est jugée <i>satisfaisante</i>.</p>

<p>Composante 2. Développement de la stratégie nationale REDD+ intégrant les consultations EESS</p>	<p>L'impact positif de l'appui du BNCCREDD+ a été essentiellement les capacités et les compétences renforcées du personnel au sein de la structure. Pendant les trois premières années, le personnel permanent au sein du Bureau, plus exactement au sein de chaque service technique, a été appuyé par des assistants techniques (de consultants externes). Le personnel a également bénéficié de nombreux appuis techniques à travers des formations et des visites à l'étranger dans le cadre du processus.</p> <p>Le statut du BNCCREDD+, une direction étatique au sein du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, joue un rôle d'unité de gestion de projet de préparation, a donné beaucoup de motivation et d'opportunité aux agents de l'Etat de démontrer leur capacité et de d'accomplir le défi d'achever le projet avec objectifs atteints, malgré les procédures assez lourdes causées par la voie hiérarchique et le changement fréquent des hauts dirigeants qui affecte incontestablement la mise en œuvre générale des activités. Il importe de préciser que pendant la période de mise en œuvre du Projet, le premier responsable du Bureau a été changé trois fois en trois années successives (2017, 2018, 2019). Pour autant, le changement n'a pas considérablement affecté l'atteinte des objectifs finaux du Projet de préparation. Certes, le changement a négativement impacté dans une certaine mesure le bon fonctionnement du Bureau, à cause des changements au niveau des procédures administratives et financières. Néanmoins, les objectifs de développement du Projet ont été atteints.</p>
---	--

<p>Composante 3. Développement de scénarios de référence et du système de suivi de la REDD+</p>	<p>1. L'existence d'une Direction expérimentée en inventaire forestier au sein du Ministère en charge des forêts a été un avantage pour avoir des données sur les biomasses forestières et les autres données dendrométriques utiles non seulement pour la REDD+ mais aussi pour la gestion forestière en générale à Madagascar</p> <p>2. La mise en place du LOFM qui peut produire des données d'activités non seulement pour le BNCCREDD+ mais pour le Ministère en charge des forêts et les autres parties prenantes qui en ont besoin est un avantage considérable requis pour le suivi des projets et Programmes REDD+, notamment dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mise en place et mise en œuvre du système de surveillance des terres par satellite ; • L'analyse des données satellitaires pour voir les changements UOT ; • La production de cartes d'utilisations et occupations des terres, de changements ; • La diffusion des résultats pour différents acteurs/parties prenantes à la REDD et au sein du MEDD entre autres ; • L'évaluation des performances Carbone avec la Division Méthodologie <p>La durabilité des acquis de la cellule méthodologique, spécifiquement de système de surveillance des forêts, est pour l'heure modérément incertaine. En effet, les techniciens en charge de la fonction de suivi et surveillance ont jusqu'à présent le statut de consultant externe, donc entièrement pris en charge par le Projet. Tout arrêt du Projet entraîne alors automatiquement la cessation de leur contrat de prestation intellectuelle. En conséquence, les acquis peuvent être voués à disparaître. La présence et le fonctionnement de ce dispositif institutionnel opérationnel sont cruciaux pour poursuivre le suivi des REs via la mise à jour des données d'activités.</p>
---	---

Madagascar a progressé le processus de la REDD+. Cependant, le rythme des progrès s'est ralenti au cours des deux dernières années, à cause des facteurs tant internes qu'externes. Aussi est-il important que l'ambition du pays pour la mise en œuvre du mécanisme REDD+ soit maintenue forte.

4. Project Cost by Readiness Grant Activity

Composante	Amount at Approval (US\$)	Actual at Project Closing (US\$)	Percentage of Approval
Composante 1	2 650 000	3 867 008,15	145,92
Composante 2	3 500 000	2 156 887,86	61,62
Composante 3	2 650 000	2 366 603,70	89,31
Total	8 800 000	8 390 499,71	95,34